



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 2 mai 2016

Délibération n° 2016-1167

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Conseil d'administration de la Fondation Champagnat - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction des établissements pour personnes âgées

Rapporteur : Madame la Conseillère Gailliout

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 12 avril 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 4 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Liung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Boudot, Boumertit (pouvoir à Mme Picard), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 2 mai 2016**Délibération n° 2016-1167**

commission principale : développement solidaire et action sociale

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Conseil d'administration de la Fondation Champagnat - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction des établissements pour personnes âgées

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

La Fondation Champagnat, reconnue d'utilité publique par décret du 28 juillet 1976, a son siège au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Le Montet 9, rue Francisque Darcioux à Saint Genis Laval. Elle a pour objet principal l'aide aux frères enseignants âgés, notamment au travers de la mise à disposition d'un habitat adapté au sein de différents types de structures.

Outre cette mission d'accompagnement, la Fondation assure la gestion immobilière de différents biens dont l'EHPAD précité et le collège Saint-Thomas d'Aquin, également situé à Saint Genis Laval, ainsi que le versement de bourses à destination de personnes assurant la promotion de la culture et de la langue française au sein de structures d'inspiration chrétienne.

Modalités de représentation

L'article 3 des statuts modifiés par l'association et validés par arrêté du Ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2013 prévoit 3 collèges de membres au sein de son Conseil d'administration :

- le collège des fondateurs, soit 4 personnes ayant fait partie de l'association immobilière du Montet et de l'association dite du Foyer Champagnat, fondatrices de la Fondation,
- le collège des personnes qualifiées, soit 4 personnes cooptées au regard de leur compétence dans le champ d'action de la Fondation,
- le collège des membres de droit comprenant, outre le Ministre de l'Intérieur, le Maire de Beaucamps-Ligny (Nord) et le Provincial de la Province de France des frères Maristes, le Président du Conseil général.

La Fondation a saisi, fin 2015, monsieur le Président du Conseil départemental du Rhône qui a décliné sa compétence au regard de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) du 27 janvier 2014. En effet, au regard de la localisation du siège de la Fondation, la Métropole de Lyon a vocation à être représentée.

A ce titre, il convient de désigner un représentant de la Métropole au sein du Conseil d'administration de la Fondation Champagnat ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Roland CRIMIER pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de la Fondation Champagnat à Saint Genis Laval.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 mai 2016.